

ment, les membres du comité ont parcouru le pays, s'arrêtant à divers endroits, posant des questions et étudiant d'importantes questions agricoles. Encore une fois, les membres du comité ont beaucoup appris au cours de leurs déplacements aux frais du contribuable. Apparemment, le rapport présenté par le président du comité, un député ministériel bien entendu, n'avait pas grand-chose à voir avec l'activité du comité.

Il y a aussi le comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, qui étudie la question du tabac et de l'effet nocif qu'on lui prête, ainsi que d'autres questions intéressantes. Maintenant que le ministre a fait connaître sa décision de ne pas s'occuper de l'industrie du tabac, il pourrait peut-être diriger son attention sur d'autres industries dont l'activité peut influer sur la santé. Bien que les membres du comité aient étudié la question du tabac et de son usage, ce fut le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qui, faisant fi de l'avis des membres du comité, a annoncé les intentions du gouvernement.

Nous avons un autre exemple tout à fait typique: le comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale. Le gouvernement a annoncé qu'il voulait réviser notre politique extérieure, notre attitude à l'égard des Nations Unies, du maintien de la paix, et ainsi de suite. Les 30 membres de ce comité, accompagnés de traducteurs et d'autres fonctionnaires, ont été envoyés à Chypre, en Allemagne, en Suède, en Suisse, en Grande-Bretagne et en France, afin de découvrir ce que faisaient les neutres. Nous nous sommes rendus partout, et le comité a voyagé longtemps. Il a consacré pas mal de temps à rédiger un rapport et, comme vous le devinez, monsieur l'Orateur, le gouvernement n'en a tenu aucun compte. Évidemment, rien n'oblige le gouvernement à prêter attention au rapport du comité, même s'il a travaillé d'arrache-pied pour le préparer. Cependant, après tous ces propos sur la démocratie de participation et sur la façon dont les simples députés devaient travailler et contribuer tellement à cette démocratie, tels semblent être les résultats de la première année du mandat du gouvernement. Je ne pense pas que ces actions montrent que le gouvernement soit particulièrement valable ou spécialement convaincant. Mais elles montrent à coup sûr que nous ne pouvons pas accorder une grande importance à ce que disent les partisans du gouvernement.

• (3.20 p.m.)

Les comités devaient être impartiaux. Ils devaient faire une étude approfondie des

[M. Nesbitt.]

questions et formuler des recommandations impartiales. Ceux d'entre nous qui ont quelques années d'expérience ici et savent à quoi s'en tenir sur le fonctionnement des partis ministériels, avaient bien quelques appréhensions à ce sujet, malgré la présence d'un nouveau chef et de beaucoup de nouveaux représentants. Nous pressentions que les vieilles habitudes se maintiendraient, et c'est ce qui est arrivé.

Tous les présidents de comités, sauf un, ont été désignés par le gouvernement, et ce dernier contrôle la composition de tous les comités. Il en a toujours été ainsi, bien entendu. La chose est tout à fait normale si l'on tient compte de l'ancien régime parlementaire, mais nous devions être dotés d'un nouveau régime de comités, s'inspirant largement de celui des États-Unis, les comités devant jouir d'une certaine indépendance. Mais rien de tout cela ne s'est produit. Bien que les présidents de comités soient censés être sur le même plan que Votre Honneur, je ne crois pas qu'ils aient tous l'expérience et les qualités que l'on reconnaît à Votre Honneur.

Nous avons parfois eu du mal à obtenir que les comités accomplissent leurs travaux. À l'occasion, les membres du gouvernement ont fait preuve d'une certaine indépendance—hommage éternel leur en soit rendu—comme au comité de la défense. On exerce beaucoup de contraintes dans ce comité, mais cela n'empêche pas un grand nombre de députés ministériels d'avoir conservé leur indépendance, avec le résultat qu'on a négligé le rapport du comité. Quand des députés ministériels, membres du comité des transports, n'étaient pas d'accord avec leurs collègues—j'hésite à en parler, mais il se trouve qu'un des principaux ministres a soulevé la question ce matin—on les remplaçait comme des pions. On ne peut guère s'attendre à ce que le système des comités fonctionne efficacement de la sorte.

Le gouvernement a fait de pieuses déclarations au début de l'année sur l'indépendance dont les comités jouiraient et sur tout ce qu'ils allaient faire. Puis, il les traite de la sorte. Il ne faut pas s'étonner que le public doute très sérieusement des déclarations tout aussi pieuses du président du Conseil privé (M. Macdonald) sur le but de l'article 75c.

Je pourrais passer le reste de mon temps à donner d'autres exemples. Je ne puis m'empêcher de me méfier des promesses du gouvernement. Prenons le tableau des présences, par exemple. C'est une autre façon de minimiser l'importance du Parlement. Sans consulter qui que ce soit, le premier ministre (M. Trudeau) a dit que cela rendrait le Parlement plus efficace. Certains ministres ne seraient présents à la Chambre qu'à certains jours à cause de leur travail de bureau, et les